

Comment fonctionne #NotMe, l'appli qui lutte contre les violences et discriminations en entreprise

L'application américaine est disponible depuis mars dernier en France. Espace sécurisé pour permettre aux salarié·e·s de s'exprimer, l'outil s'adresse aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers, dans le but de libérer la parole. Sciences PO et l'agence de publicité McCann seraient intéressées pour l'utiliser.

Temps de lecture : minute

7 mai 2021

Mise à jour d'un article du 8 mars 2021

Sortie aux Etats-Unis en 2018 par le franc-américain Ariel Weindling, avocat spécialiste en droit du travail, l'application mobile #NotMe est disponible en France depuis mars dernier. Clin d'oeil au mouvement #MeToo lancé en 2017 pour dénoncer les violences faites aux femmes, cet outil se concentre sur les violences et discriminations subies par les salariées et salariés en entreprise. La solution permet de signaler rapidement et de manière sécurisée une situation de harcèlement ou une discrimination dont une personne serait témoin ou victime.

Le nom "#NotMe" se réfère à plusieurs situations, comme on peut le lire sur le site de la plateforme : "#NotMe, je ne serai pas une victime qui ne signalera pas le problème. Je ne serai pas témoin sans le rapporter. Je ne serai pas une entreprise qui cachera la poussière sous le tapis".

De la micro-agression au harcèlement sexuel

Concrètement, l'application s'adresse aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers. Pour ces derniers, il suffit de télécharger l'application, se créer un compte et rapporter la situation dont la personne est témoin ou victime au travail, en remplissant un questionnaire. Des experts prennent ensuite le relai et vous proposent, selon la situation, un suivi pour aider à trouver une solution au problème exposé.

Mais cet outil s'adresse aussi aux entreprises qui ont envie de faire bouger les lignes sur les questions de harcèlement et de discrimination au travail. En effet, déjà une quarantaine de sociétés américaines font appel à la solution d'entreprise #NotMe. Les salarié·e·s des entreprises clientes reçoivent un QR code de leur employeur pour télécharger l'application. Ils peuvent à tout moment remplir un rapport s'ils ont vu ou vécu une situation anormale - de la micro agression au harcèlement sexuel, en passant par le témoignage de toute forme de discrimination. Le témoignage, qui peut être anonymisé sur demande, est ensuite directement envoyé aux instances responsables en entreprise de la gestion de ces sujets : la direction des ressources humaines, les délégués du personnel ou chargés de l'égalité. Ces référents peuvent ensuite contacter le ou la salarié·e via la messagerie de la solution pour parler du problème et trouver une solution.



À lire aussi

6 outils technologiques pour lutter contre les violences faites aux femmes

L'application se donne pour objectif de libérer la parole des salarié·e·s pour éviter l'escalade de la violence en signalant les situations anormales dès qu'elles apparaissent. Aussi, comme le rappelle Ariel Weindling sur le site de #NotMe, cela permet aux employé·e·s de garder des traces de leur(s) signalement(s) et d'éviter qu'en cas de problème ou poursuite, l'employeur ne fuit ses responsabilités en arguant qu'il n'était pas au courant. L'application semble séduire en France. En effet, France Inter nous apprend que des agences de publicité et de communication comme l'agence McCann - épinglé en 2019 pour n'avoir pas réagi à des situations de harcèlement de la part d'un dirigeant - et des écoles comme Sciences Po - dans la tourmente avec les actualités #SciencesPorcs - manifestent leur intérêt pour cette solution pour corriger le tir.

Seule ombre au tableau avant le lancement français de l'application : le choix de la directrice de développement de l'application en France. Christelle Delarue, fondatrice de l'agence de publicité Mad&Women et ex-présidente de l'association les Lionnes, avait été désignée à ce poste.

Mais le timing n'était pas au rendez-vous, puisque cette dernière venait d'être mise sous le feu des projecteurs par des témoignages d'anciennes salariées pour des faits de harcèlement moral au travail et de "féminisme washing" , comme le rapporte la journaliste Léa Lejeune, dans son ouvrage "Féminisme washing: quand les entreprises récupèrent la cause des femmes" .

Très vite, Ariel Weindling, avait publié une note pour corriger le tir : *"À la veille du lancement officiel de notre application en France, nous souhaitons vous informer de notre décision d'interrompre notre collaboration avec Christelle Delarue, laquelle venait de se voir confier le développement de #NotMe en France. Les allégations portées à son encontre (...) ont retenu toute notre attention. Si nous sommes très attachés à la présomption d'innocence, (...) nous sommes également très sensibles aux souffrances exprimées par ses ancien.ne.s collaborateur.rice.s car notre mission est justement d'aider à éliminer les comportements qu'ils.elles dénoncent sur le lieu de travail et au-delà"* .

Article écrit par Heloïse Pons